

SAINT-PIERRE CANIVET

TEL : 02 31 90 02 20 – FAX : 02 31 90 52 80

E-mail : mairiecanivet@orange.fr

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 11

Date de convocation : 18/06/2020

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire.

Présents : MM. GOUPIL Jean-Pierre, BOURY Stéphane, HUREL Alain, CATHERINE Gilles, DESERT Mickaël, LANGLOIS Lionel, LETELLIER Arlette, Florence BOUQUEREL.

Absents ayant donné pouvoirs : TABI Hassen à BOURY Stéphane, CHANCEREL Jean-Claude à GOUPIL Jean-Pierre, CHRETIEN Jacky à HUREL Alain.

Excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Florence BOUQUEREL

ORDRE DU JOUR

- FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2020
- TAUX D'IMPOSITION 2020
- BUDGET PRIMITIF 2020
- COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS – RENOUELEMENT
- JURY D'ASSISES 2021
- LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
- LOGEMENT COMMUNAL
- CONVENTION CONTRAT PAYFIP
- COMMISSIONS MUNICIPALES
- EOLIENNES : RENOUELEMENT DU PARC
- QUESTIONS DIVERSES

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2020

Délibération N°2020-15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Conseil Départemental du Calvados relatif à la sollicitation du concours de la commune pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'est prononcé favorable au versement d'une aide du Fonds de Solidarité pour le logement d'un montant de **80 Euros**.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Délibération N°2020-16

Vu le code général des impôts,
Vu le déficit de fonctionnement 2019,
Considérant que le budget communal ne doit pas être en déficit,
Considérant la suppression de la taxe d'habitation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2019,

Soit :

Taxes directes locales	Taux 2019	Taux 2020	BASES	Produit
Taxe Habitation	10.37	-	-	-
Taxe Foncière (bâti)	18.81	22.92	190 400	43 635
Taxe Foncière (non bâti)	35.39	43.12	28 200	12 159
Produit fiscal attendu				55 794

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération N°2020-17

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Arrête et vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :
- 289 565.90 Euros en section fonctionnement
- 150 449.60 Euros en section investissement

Adoptée par 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS - RENOUELEMENT

Délibération N°2020-18

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit, dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

BERNIER	BERTIN	MARIE-PIERRE	5 RUE DE ST LOUP
BOIZARD	GAULTIER	YASMINE	14 RUE MARIE
BLAIS		ERIC	1 RUE DE CANTEPIE
BOULAY	BUIL	ROSE-NOELLE	20 CH DES CARRIERES

BRUNET	ANNONI	MARIE-CLAIRE	3 IMP BOIS DU ROI
CHRETIEN	DUCLOS	PAULINE	4 RUE DU LAVOIR
COQUEREL	SMANIO	LIA	16 LES CESNES
CORREYEUR		XAVIER	2 RTE DE CAEN
CZAPSKI		LUCIE	2 BIS RUE DU LAVOIR
DUHAMEAU		PASCAL	5 CH DES CARRIERES
FISCHER		JEAN-FRANCOIS	12 LES CESNES
GABRIELE		GREGORY	3 RTE D'HARCOURT
GRIEU	GROSSOEUVRE	GHISLAINE	13 RUE DU LAVOIR
HERMAY		THIERRY	15 ROUTE DE CAEN
JEHANNE		PHILIPPE	15 RUE DU LAVOIR
LAFOSSE	FREMONT	SABRINA	22 RTE DE CAEN
LAIGNEL		OLIVIA	4 RUE DU BOUT DES CERFS
LAMY	AUBEY	CHRISTIANE	6 CLOS ST PIERRE
LEBERT	PAILLE	MARIE-CAROLINE	5 CLOS ST PIERRE
LETARE		JACQUES	11 RUE MARIE
LETELLIER	SHEYKHAN	SOPHIE	3 RUE DE CANTEPIE
MENTTENDORFF	CAPRETTI	NATHALIE	1 CH DU GROS CHENE
PERONNY	LEFORT	MARION	2 LA VENELLE
RIVALAIN		SYLVIE	7 RUE DU BOUT DES CERFS

JURY D'ASSISES 2021

A la demande de la ville de Falaise, par courrier du 25 mai 2020, un tirage au sort a eu lieu pour désigner 2 membres au jury d'assises 2021.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dans le cadre de la lutte collective pour le frelon asiatique et de la convention avec le FREDON de Basse-Normandie.

Il est demandé aux conseillers de choisir des prestataires parmi les professionnels sélectionnés par le FREDON Basse-Normandie.

LOGEMENT COMMUNAL

Vu le diagnostic technique réalisé sur le logement communal vacant, des travaux sont à prévoir avant de pouvoir le remettre en location. Des devis vont être demandés.

CONVENTION CONTRAT PAYFIP

Délibération N°2020-19

Vu l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, la Direction Départementale des Finances Publiques demande à Monsieur le maire de signer une convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération N°2020-20

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de créer les commissions suivantes :

- Voirie et chemins
 - o Monsieur Gilles CATHERINE
 - o Monsieur Mickaël DESERT

- Monsieur Alain HUREL
- Monsieur Lionel LANGLOIS

- Urbanisme et environnement
 - Monsieur Stéphane BOURY
 - Monsieur Jacky CHRETIEN
 - Monsieur Jean-Pierre GOUPIL

- Commission d'appel d'offre

Titulaires	Suppléants
○ Monsieur Jean-Pierre GOUPIL	○ Monsieur Gilles CATHERINE
○ Monsieur Lionel LANGLOIS	○ Monsieur Hassen TABI
○ Madame Arlette LETELLIER	○ Madame Florence BOUQUEREL

- Action sociale
 - Monsieur Jean-Pierre GOUPIL
 - Madame Arlette LETELLIER

- Commission de contrôle des listes électorales
 - Monsieur Gilles CATHERINE
 - Monsieur Mickaël DESERT

- Correspondant Défense
 - Monsieur Mickaël DESERT

EOLIENNES : RENOUVELLEMENT DU PARC

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu avec EDF Renouvelables France, repreneur du Parc éolien des Sablons, et les Maires des trois communes. L'entreprise a présenté le projet de remplacement des éoliennes et les évolutions en matière de fiscalité.

Questions diverses

- Circulation à la Jalousie : de nombreux administrés se plaignent de la vitesse excessive de certaines voitures passant la RD 6 – Route d'Harcourt. Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas de compétence de cette route, mais a signalé le problème à la Gendarmerie à plusieurs reprises.
- Circulation à la Jalousie : également le problème de la vitesse Rue du Bout des Cerfs, le Conseil envisage l'installation de ralentisseurs.
- Eclairage public : les conseillers réfléchissent à un meilleur réglage des horaires d'allumage.
- Effacement des réseaux : une étude sera demandée prochainement pour la RD 247 – Les Cesnes.
- Repas des Aînés : compte tenu de la situation sanitaire le repas annuel a dû être annulé. Les Conseillers souhaitent proposer un colis de fin d'année en remplacement.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 21h.

Le Maire,
Jean-Pierre GOUPIL
